Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2012/2045(INI)	Procédure terminée
Éducation, formation et Europe 2020 Sujet 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		23/01/2012
		S&D HONEYBALL Mary	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE ZANICCHI Iva	
		ALDE TAKKULA Hannu	
		Verts/ALE ALFONSI François	
		ECR MIGALSKI Marek Henryk	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		15/03/2012
		S&D LUDVIGSSON Olle	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ANDOR László	

Evénements clés

20/12/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0902	Résumé
15/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/07/2012	Vote en commission		
19/07/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0247/2012	Résumé
11/09/2012	Résultat du vote au parlement		
11/09/2012	Décision du Parlement	T7-0323/2012	Résumé

11/09/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2045(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/7/09067

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2011)0902	20/12/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE485.903	27/03/2012	EP	
Amendements déposés en commission		PE488.015	15/05/2012	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE489.405	06/07/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0247/2012	19/07/2012	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0323/2012	11/09/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2012)766	19/12/2012	EC	

Éducation, formation et Europe 2020

OBJECTIF : présentation du rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en uvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»).

CONTEXTE : en 2009, le Conseil a établi un premier cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de léducation et de la formation («Éducation et formation 2020»).

Depuis, la situation politique et économique a changé, créant de nouvelles incertitudes et contraintes. LUE a dû prendre des mesures supplémentaires pour enrayer la pire crise économique et financière de son histoire et, en réaction, adopter une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive: Europe 2020. Léducation et la formation jouent un rôle crucial dans cette stratégie.

Lanalyse annuelle de la croissance (AAC) pour 2012 souligne que la stratégie Europe 2020 doit faire porter les efforts tant sur les mesures de réforme ayant un effet à court terme sur la croissance que sur le bon modèle de croissance à moyen terme. Elle montre en particulier que les systèmes denseignement et de formation doivent être modernisés afin de renforcer leur efficacité et leur qualité et doter les individus de compétences et de qualifications nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

En tant quinstrument essentiel pour moderniser léducation et la formation, le cadre stratégique «Éducation et formation 2020» peut grandement contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. Pour ce faire, il doit toutefois être ajusté et ses outils et sa structure de gouvernance doivent être actualisés. À partir dune évaluation des progrès réalisés dans des domaines clés au cours de ces 3 dernières années, le présent projet de rapport conjoint propose de nouvelles priorités de travail pour la période allant de 2012 à 2014, qui sont destinées à mobiliser les secteurs de léducation et de la formation au service de la stratégie Europe 2020.

Le rapport propose également un certain nombre doptions visant à adapter la gouvernance du cadre stratégique «Éducation et formation 2020» afin quil contribue à la stratégie Europe 2020.

CONTENU : de nombreux travaux de recherche montrent quune amélioration du niveau détudes peut se révéler extrêmement bénéfique à long terme pour stimuler la croissance et lemploi dans lUE. Ainsi, remplir le critère de référence européen consistant à « faire descendre sous le niveau des 15% la proportion de personnes ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base dici 2020 » pourrait générer dénormes gains économiques cumulés à long terme pour lUE.

Les résultats de ces travaux contrastent cependant avec la relative faiblesse des dépenses de certains États membres dans léducation, proches de 4% du PIB, voire sous cette barre, alors que la moyenne de lUnion européenne sétablit à près de 5% du PIB, sous le niveau de 5,3% des États-Unis. Des investissements nouveaux et des réformes simposent dès lors. Ces derniers devraient en particulier porter sur :

- la lutte contre le décrochage scolaire : en 2010, 53% des jeunes ayant quitté prématurément lécole étaient au chômage. Dans ce

contexte, lobjectif de la stratégie Europe 2020 consistant à réduire à moins de 10% dici 2020 la proportion de jeunes de 18 à 24 ans ayant abandonné prématurément lécole simpose. Or, si les tendances actuelles se poursuivent, cet objectif ne sera pas atteint. Dans la mesure où lEurope nest pas sur la bonne voie pour atteindre le grand objectif quelle sest fixé, il est urgent de renforcer lapproche stratégique. Au cours des prochaines années, les travaux sur le décrochage scolaire devraient faire partie des principales priorités du cadre stratégique «Éducation et formation 2020» ;

- augmenter le nombre de diplômés de lenseignement supérieur : lenseignement supérieur peut être un moteur puissant pour sortir de la crise. Il forme les scientifiques hautement qualifiés dont lEurope a besoin pour faire progresser la recherche et le développement et donne aux individus les compétences et les qualifications nécessaires dans une économie fondée sur la connaissance. Lun des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 est de porter à 40%, dici 2020, la proportion des 30-34 ans titulaires dun diplôme de lenseignement supérieur ou dune qualification équivalente. En 2010, 33,6% de cette classe dâge en moyenne étaient diplômés de lenseignement supérieur. Il convient donc dagir pour accroître le nombre de diplômés de lenseignement supérieur, tout en préservant et en améliorant la qualité de lenseignement et de la recherche. Des efforts doivent en outre être faits pour augmenter la participation des personnes issues de milieux socioéconomiques ou de régions géographiques défavorisés ;
- apprendre tout au long de la vie : pour la majorité des Européens, lapprentissage tout au long de la vie nest pas une réalité. De récentes données sur la participation des adultes âgés de 25 à 64 ans à lapprentissage tout au long de la vie montrent une légère tendance à la baisse. Le taux actuel de 9,1% (2010) est nettement inférieur au critère de référence de 15% en 2020 fixé dans le cadre stratégique «Éducation et formation 2020». Ce mauvais résultat est particulièrement inquiétant dans le contexte actuel de crise. Les efforts doivent dès lors se poursuivre pour donner à tous la possibilité de se former tout au long de la vie. Les États membres doivent examiner de près leurs systèmes pour : i) détecter les obstacles à lapprentissage tout au long de la vie ; ii) mettre en place des stratégies globales et prendre des mesures favorisant laccès à lapprentissage tout au long de la vie, iii) mettre laccent sur lassimilation par tous des compétences de base ; iv) offrir une meilleure intégration des offres dapprentissage tout au long de la vie, notamment pour encourager la participation des adultes peu qualifiés ;
- renforcer la mobilité : la mobilité renforce lemployabilité et le développement personnel des individus et est appréciée des employeurs. La promotion de la mobilité transnationale à des fins dapprentissage constitue un parfait exemple de la valeur ajoutée européenne. Toutefois, les niveaux actuels de mobilité ne sont pas représentatifs de sa valeur. Environ 10% à 15% des diplômés de lenseignement supérieur, où la valeur ajoutée de la mobilité est davantage reconnue, effectuent une partie de leurs études à létranger; en revanche, seuls 3% des diplômés de lenseignement et de la formation professionnels initiaux sont concernés. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour encourager la mobilité dans ce secteur. Les programmes de financement européens ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte. En vertu du nouveau cadre financier pluriannuel pour 2014-2020, la Commission a proposé de quasiment doubler le nombre de bénéficiaires du futur programme «Erasmus pour tous», qui passerait de 400.000 à près de 700.000 par an. Toutefois, les programmes financiers doivent aller de pair avec des réformes politiques au sein des États membres ;
- renforcer les compétences en phase avec lemploi : les industries de demain, fondées sur la connaissance, exigent des niveaux de qualification de plus en plus élevés. Selon de récentes prévisions, le nombre de postes hautement qualifiés devrait augmenter de près de 16 millions, pour représenter 35% de tous les emplois en 2020. À linverse, le nombre de postes demandant un faible niveau de qualification devrait chuter denviron 12 millions et constituer non plus 20%, mais moins de 15% de lensemble des emplois. Le cadre stratégique «Éducation et formation 2020» doit soutenir la mise en uvre de linitiative phare intitulée «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois». En 2012, la Commission présentera une communication sur la manière de repenser les qualifications, qui proposera de nouvelles mesures pour améliorer les compétences clés et encourager un rapprochement entre le secteur éducatif et le marché du travail.

Contribution du cadre stratégique «Education et formation 2020» à la stratégie Europe 2020 : la communication montre le besoin urgent dinvestir dans la réforme de léducation et de la formation pour que ce secteur favorise une croissance durable et lemploi. Sur la base de lévaluation de la Commission ainsi que de la consultation des États membres et des organisations de parties prenantes européennes, la Commission confirme que les 4 objectifs stratégiques du cadre «Éducation et formation 2020» fixés en 2009 demeurent dactualité. Elle propose cependant de remplacer la liste des domaines de priorité à moyen terme convenus en 2009 par une nouvelle liste axée sur la mobilisation de léducation et de la formation au service de la croissance et de lemploi. La Commission recommande également de réexaminer les méthodes de travail définies dans le cadre stratégique «Éducation et formation 2020» pour être mieux aligné sur Europe 2020.

Dans le but daccroître sa contribution à Europe 2020, le mode de gouvernance du cadre stratégique «Éducation et formation 2020» et ses outils de travail pourraient être adaptés de manière à le faire coïncider avec le cadre mis en place par le Semestre européen.

Dautres mesures destinées à améliorer la gouvernance dans ce domaine pourraient être envisagées, entre autre par un échange de vues annuel entre les parties prenantes dans le domaine de léducation et de la formation ou la présentation, chaque automne, dun suivi particulier de léducation et de la formation, dans un nouveau document exposant succinctement les avancées réalisées par rapport aux critères de référence et aux indicateurs clés du cadre stratégique «Éducation et formation 2020».

Enfin, tous les instruments devraient être mobilisés au service des objectifs fixés par Europe 2020 et le cadre stratégique «Éducation et formation 2020», notamment le programme déducation et de formation tout au long de la vie, le futur programme «Erasmus pour tous», les Fonds structurels et le programme «Horizon 2020».

Annexe : à noter que lannexe de la communication propose les nouvelles priorités de la coopération européenne en matière déducation et de formation pour la période 2012-2014. Celles-ci se concentrent sur les 4 domaines suivants :

1. faire de lapprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité : les principales mesures portent sur : i) lamélioration des outils de référence européens (cadre de certification, ECVET, ECTS,) ; ii) travailler sur la qualité de la mobilité à des fins dapprentissage et agir pour supprimer les obstacles à la mobilité ; iii) élaborer des stratégies nationales globales en matière dapprentissage tout au long de la vie ;
2. mécanismes nationaux globaux de validation des acquis dapprentissage : i) améliorer les compétences de base (lecture, mathématiques, sciences et technologies) et les langues ; ii) améliorer la qualité du personnel enseignant ; iii) augmenter le nombre de diplômés, et améliorer la qualité et la pertinence de lenseignement supérieur ; iv) renforcer lattrait et la pertinence de lenseignement et de la formation professionnels ; v) examiner les mécanismes de financement et les systèmes dévaluation dans le but den améliorer la qualité ;
3. favoriser léquité, la cohésion sociale et la citoyenneté active : i) agir au niveau des États membres pour lutter contre labandon scolaire ; ii) agir pour améliorer laccès aux services daccueil de la petite enfance ; iii) relever le niveau de formation des personnes défavorisées et exclues du marché du travail ;
4. encourager la créativité et linnovation : i) soutenir les réseaux des écoles, des universités et dautres établissements denseignement et de formation afin de favoriser de nouvelles méthodes dorganisation de lapprentissage ; ii) favoriser lacquisition de compétences

fondamentales définies dans la recommandation de 2006 sur les compétences clés sur léducation et la formation tout au long de la vie, y compris les TIC et favorisant lesprit dentreprise.

Éducation, formation et Europe 2020

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport dinitiative de Mary HONEYBALL (S&D, UK) sur le thème de léducation, la formation et la stratégie «Europe 2020» en réponse à la communication de la Commission intitulée "Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive".

Les députés soulignent qu'en dépit d'améliorations dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ne sont toujours pas une réalité pour la majorité de la population de l'UE et que certains indicateurs sont même inquiétants. Toutefois, les députés considèrent que la croissance économique doit prioritairement être fondée sur l'éducation, la connaissance, l'innovation tout comme les politiques sociales en cette période de crise.

Investir dans léducation : les députés font remarquer que certains États membres ont opéré des réductions budgétaires dans les domaines de l'éducation et de la formation, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, mais estiment que les investissements hautement stratégiques devraient être maintenus et même augmentés. Ils soulignent à cet égard que le futur cadre financier pluriannuel de l'Union prévoit que l'éducation et les secteurs apparentés bénéficieront, en pourcentage, de l'augmentation la plus importante du budget de l'Union à long terme. Dans ce contexte, les États membres sont appelés à adopter leur stratégie d'EFTLV en allouant les ressources financières nécessaires, car il s'agit du meilleur instrument disponible pour atteindre les objectifs assignés dans la stratégie "Éducation et formation 2020". Les députés soulignent que les coûts économiques liés aux conséquences des mauvais résultats scolaires, notamment l'échec scolaire, et aux inégalités sociales au sein des systèmes d'enseignement et de formation, ainsi que l'incidence de ceux-ci sur la croissance des États membres sont nettement plus élevés que ceux de la crise financière.

Dune manière générale, les députés demandent aux États membres de tenter de consacrer un investissement total d'au moins 2% du PIB dans l'enseignement supérieur comme minimum requis pour une économie basée sur la connaissance. Ils rappellent que, pour être en mesure de concurrencer à l'avenir les nouvelles puissances mondiales, les États membres doivent atteindre les objectifs fondamentaux de la stratégie "Europe 2020", qui, dans le domaine de l'éducation, consistent à atteindre 3% d'investissements pour la recherche, à augmenter à 40% le nombre de jeunes ayant une formation universitaire et à réduire à moins de 10% le décrochage scolaire. Les députés proposent dans ce contexte que les États membres déduisent les investissements dans l'éducation et la formation des calculs de déficit national du pacte budgétaire.

La jeunesse : les députés rappellent qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes en tenant compte du fait que le taux de chômage de l'UE a atteint plus de 20%, ce chiffre dépassant 50% dans certains États membres ou certaines régions, et que les jeunes, notamment les jeunes les moins diplômés, sont particulièrement touchés par la crise actuelle. Ils soulignent tout particulièrement les effets néfastes des programmes d'austérité en matière de chômage des jeunes dans certains États membres, en particulier dans les États du Sud, conduisant à une fuite de cerveaux importante vers d'autres pays, y compris des pays tiers. Ils rappellent également qu'aujourd'hui, un élève sur sept (14,4%) quitte le système éducatif en ne possédant qu'un niveau d'enseignement secondaire inférieur et ne suit aucun autre enseignement ni aucune formation complémentaire.

Dans ce contexte, les États membres et la Commission sont appelés à :

- déployer plus d'efforts pour mettre en uvre des politiques européennes en faveur des jeunes qui soient plus claires, plus ciblées et adaptées afin de répondre aux nouveaux défis de la société;
- mettre en uvre des mesures en faveur des jeunes susceptibles de quitter l'école de manière précoce ou qui ne suivent aucun enseignement, aucune formation ou qui n'ont pas d'emploi, afin de leur offrir un apprentissage de qualité ainsi que des programmes de formation et de garantie d'emploi ;
- accorder à l'enseignement et à la formation professionnels une attention particulière dans les systèmes d'enseignement supérieur en tenant compte de la diversité des systèmes éducatifs nationaux;
- garantir que les jeunes puissent acquérir une véritable expérience professionnelle et entrer rapidement sur le marché de l'emploi;
- évaluer dans quelle mesure, à la fin de leurs études, les jeunes diplômés obtiennent rapidement un emploi lié à leur formation et à leurs connaissances et, sur la base de ces données, tirer des conclusions sur la qualité des systèmes d'éducation et de formation, en procédant aux ajustements nécessaires;
- uvrer résolument à l'introduction, à la mise en uvre et au développement ultérieur de l'ECVET, d'Europass et du cadre européen des certifications;
- apporter un réel soutien à l'éducation informelle et non formelle pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences, notamment pour les jeunes, ainsi que pour l'apprentissage de la citoyenneté et la participation démocratique.

Le rôle des universités : les députés appellent les universités à étendre l'accès à l'apprentissage et à moderniser les programmes d'études pour répondre aux nouveaux défis en vue d'améliorer les compétences de la population européenne. Ils encouragent le dialogue entre les acteurs privés, notamment les PME, les autorités locales et régionales, ainsi que les acteurs de la société civile afin de favoriser l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences favorisant leur insertion sur le marché de l'emploi.

Autres priorités : les députés mettent également en évidence les points suivants : i) l'importance déterminante de renforcer l'accès des personnes handicapées à l'EFTLV non seulement par l'élaboration et la mise en uvre de programmes ciblés, mais aussi par l'intégration de la dimension du handicap dans tous les programmes destinés à la population générale; ii) renforcer laccessibilité des travailleurs à la formation continue dans leur carrière des travailleurs, en permettant ainsi de poursuivre la spécialisation ; iii) contribuer à éliminer les disparités sociales et garantir de meilleures possibilités d'apprentissage pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes qui obtiennent un diplôme dans les disciplines scientifiques (science, technologie, ingénierie et mathématiques), comme en attestent les 20% seulement de diplômées en ingénierie ; iv) investir davantage dans le sport et promouvoir l'activité sportive dans les écoles.

Mobilité : les députés soulignent que, même si un espace européen de l'éducation et de la formation émerge actuellement, l'objectif consistant à lever les obstacles à la mobilité n'a pas encore été atteint. Pour les députés, le renforcement substantiel de la mobilité transnationale de ces apprenants et des enseignants et la reconnaissance des connaissances, des qualifications et des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger constitueront des défis importants à l'avenir. Ils soulignent qu'il est nécessaire que chacun acquière d'excellentes compétences linguistiques dès le plus jeune âge, pour couvrir non seulement les langues officielles de l'Union, mais aussi les langues régionales et minoritaires.

Éducation dès le plus jeune âge : les députés regrettent que la communication de la Commission ne prenne pas suffisamment en considération le développement préscolaire, notamment sa dimension linguistique. Ils estiment au contraire que cette étape de l'éducation est essentielle pour le niveau d'instruction et de développement individuel et social futur des intéressés. Les députés demandent dès lors à la Commission d'inciter et d'aider les États membres à mettre en place des mesures d'accompagnement des enfants dans de vrais parcours éducatifs et ce, dès le plus jeune âge. Ils sont en effet fermement convaincus que l'investissement dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), correctement adaptés au stade de sensibilité et au niveau de maturité de chaque groupe cible, est plus rentable que d'investir dans toute autre phase de l'éducation.

Petites bourses : les députés invitent les États membres à envisager la possibilité d'instaurer un système plus large de petites bourses, peu bureaucratique, pour les étudiants pré-universitaires rencontrant des difficultés financière, pour les encourager à poursuivre leurs études.

Dimension extérieure de léducation : enfin, les députés demandent que soit renforcée la dimension extérieure des politiques de l'Union grâce à un dialogue politique intensifié et à une coopération en matière d'éducation et de formation entre l'Union et ses partenaires internationaux et les pays voisins, pour a) refléter les interdépendances économiques, sociales et politiques croissantes, b) contribuer à la mise en uvre de la dimension extérieure de la stratégie Europe 2020 et c) soutenir la stabilité, la prospérité et l'amélioration des perspectives d'emploi pour les citoyens de ses pays partenaires. Dune manière plus générale encore, les députés soulignent qu'en tant qu'acteurs du marché international de l'éducation, les systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels (EFP) doivent être reliés au reste du monde afin de rester modernes et compétitifs.

Éducation, formation et Europe 2020

Le Parlement européen a adopté une résolution sur léducation, la formation et la stratégie «Europe 2020» en réponse à la communication de la Commission intitulée "Éducation et formation dans une Europe intelligente, durable et inclusive".

Le Parlement souligne qu'en dépit d'améliorations dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ne sont toujours pas une réalité pour la majorité de la population de l'UE et que certains indicateurs sont même inquiétants. Il considère toutefois que la croissance économique doit prioritairement être fondée sur l'éducation, la connaissance, l'innovation tout comme les politiques sociales en cette période de crise.

Investir dans léducation : le Parlement fait remarquer que certains États membres ont opéré des réductions budgétaires dans les domaines de l'éducation et de la formation, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, mais estime que les investissements hautement stratégiques devraient être maintenus et même augmentés. Il souligne à cet égard que le futur cadre financier pluriannuel de l'Union prévoit que l'éducation et les secteurs apparentés bénéficieront, en pourcentage, de l'augmentation la plus importante du budget de l'Union à long terme. Dans ce contexte, les États membres sont appelés à adopter leur stratégie d'EFTLV en allouant les ressources financières nécessaires, car il s'agit du meilleur instrument disponible pour atteindre les objectifs assignés dans la stratégie "Éducation et formation 2020". Le Parlement souligne que les coûts économiques liés aux conséquences des mauvais résultats scolaires, notamment l'échec scolaire, et aux inégalités sociales au sein des systèmes d'enseignement et de formation, ainsi que l'incidence de ceux-ci sur la croissance des États membres sont nettement plus élevés que ceux de la crise financière.

Dune manière générale, le Parlement demande aux États membres de tenter de consacrer un investissement total d'au moins 2% du PIB dans l'enseignement supérieur comme minimum requis pour une économie basée sur la connaissance. Il rappelle que, pour être en mesure de concurrencer à l'avenir les nouvelles puissances mondiales, les États membres doivent atteindre les objectifs fondamentaux de la stratégie "Europe 2020", qui, dans le domaine de l'éducation, consistent à atteindre 3% d'investissements pour la recherche, à augmenter à 40% le nombre de jeunes ayant une formation universitaire et à réduire à moins de 10% le décrochage scolaire. Le Parlement propose dans ce contexte que les États membres déduisent les investissements dans l'éducation et la formation des calculs de déficit national du pacte budgétaire.

La jeunesse : le Parlement rappelle qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes en tenant compte du fait que le taux de chômage de l'UE a atteint plus de 20%, ce chiffre dépassant 50% dans certains États membres ou certaines régions, et que les jeunes, notamment les jeunes les moins diplômés, sont particulièrement touchés par la crise actuelle. Il souligne tout particulièrement les effets néfastes des programmes d'austérité en matière de chômage des jeunes dans certains États membres, en particulier dans les États du Sud, conduisant à une fuite de cerveaux importante vers d'autres pays, y compris des pays tiers. Il rappelle également qu'aujourd'hui, un élève sur sept (14,4%) quitte le système éducatif en ne possédant qu'un niveau d'enseignement secondaire inférieur et ne suit aucun autre enseignement ni aucune formation complémentaire.

Dans ce contexte, les États membres et la Commission sont appelés à :

- déployer plus d'efforts pour mettre en uvre des politiques européennes en faveur des jeunes qui soient plus claires, plus ciblées et adaptées afin de répondre aux nouveaux défis de la société;
- mettre en uvre des mesures en faveur des jeunes susceptibles de quitter l'école de manière précoce ou qui ne suivent aucun enseignement, aucune formation ou qui n'ont pas d'emploi, afin de leur offrir un apprentissage de qualité ainsi que des programmes de formation et de garantie d'emploi ;
- accorder à l'enseignement et à la formation professionnels une attention particulière dans les systèmes d'enseignement supérieur en tenant compte de la diversité des systèmes éducatifs nationaux;
- garantir que les jeunes puissent acquérir une véritable expérience professionnelle et entrer rapidement sur le marché de l'emploi;
- évaluer dans quelle mesure, à la fin de leurs études, les jeunes diplômés obtiennent rapidement un emploi lié à leur formation et à leurs connaissances et, sur la base de ces données, tirer des conclusions sur la qualité des systèmes d'éducation et de formation, en procédant aux ajustements nécessaires;
- uvrer résolument à l'introduction, à la mise en uvre et au développement ultérieur de l'ECVET, d'Europass et du cadre européen des certifications;
- apporter un réel soutien à l'éducation informelle et non formelle pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences, notamment pour les jeunes, ainsi que pour l'apprentissage de la citoyenneté et la participation démocratique.

Le rôle des universités : le Parlement appelle les universités à étendre l'accès à l'apprentissage et à moderniser les programmes d'études pour répondre aux nouveaux défis en vue d'améliorer les compétences de la population européenne. Il encourage le dialogue entre les

acteurs privés, notamment les PME, les autorités locales et régionales, ainsi que les acteurs de la société civile afin de favoriser l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences favorisant leur insertion sur le marché de l'emploi.

Autres priorités : le Parlement met également en évidence les points suivants : i) l'importance déterminante de renforcer l'accès des personnes handicapées à l'EFTLV non seulement par l'élaboration et la mise en uvre de programmes ciblés, mais aussi par l'intégration de la dimension du handicap dans tous les programmes destinés à la population générale; ii) renforcer laccessibilité des travailleurs à la formation continue dans leur carrière des travailleurs, en permettant ainsi de poursuivre la spécialisation ; iii) contribuer à éliminer les disparités sociales et garantir de meilleures possibilités d'apprentissage pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes qui obtiennent un diplôme dans les disciplines scientifiques (science, technologie, ingénierie et mathématiques), comme en attestent les 20% seulement de diplômées en ingénierie ; iv) investir davantage dans le sport et promouvoir l'activité sportive dans les écoles.

Mobilité : le Parlement souligne que, même si un espace européen de l'éducation et de la formation émerge actuellement, l'objectif consistant à lever les obstacles à la mobilité n'a pas encore été atteint. Le renforcement substantiel de la mobilité transnationale de ces apprenants et des enseignants et la reconnaissance des connaissances, des qualifications et des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger constitueront dès lors des défis importants à l'avenir. Il souligne en outre qu'il est nécessaire que chacun acquière d'excellentes compétences linguistiques dès le plus jeune âge, pour couvrir non seulement les langues officielles de l'Union, mais aussi les langues régionales et minoritaires.

Éducation dès le plus jeune âge : le Parlement regrette que la communication de la Commission ne prenne pas suffisamment en considération le développement préscolaire, notamment sa dimension linguistique. Il estime au contraire que cette étape de l'éducation est essentielle pour le niveau d'instruction et de développement individuel et social futur des intéressés. Il demande dès lors à la Commission d'inciter et d'aider les États membres à mettre en place des mesures d'accompagnement des enfants dans de vrais parcours éducatifs et ce, dès le plus jeune âge. Il est en effet fermement convaincu que l'investissement dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE), correctement adaptés au stade de sensibilité et au niveau de maturité de chaque groupe cible, est plus rentable que d'investir dans toute autre phase de l'éducation.

Petites bourses : le Parlement invite les États membres à envisager la possibilité d'instaurer un système plus large de petites bourses, peu bureaucratique, pour les étudiants pré-universitaires rencontrant des difficultés financière, pour les encourager à poursuivre leurs études.

Dimension extérieure de léducation : enfin, le Parlement demande que soit renforcée la dimension extérieure des politiques de l'Union grâce à un dialogue politique intensifié et à une coopération en matière d'éducation et de formation entre l'Union et ses partenaires internationaux et les pays voisins.